

*Interpellation présentée par le député :
M. Frédéric Hohl*

Date de dépôt : 20 septembre 2009

Interpellation urgente écrite

Gardiens et surveillants de prison: à quand la fin de l'inégalité de traitement et de statut?

Mesdames et
Messieurs les députés,

De longue date, les surveillants des établissements de détention tels que La Brenaz, Favra, Riant-Parc, Villars ou le Vallon souffrent d'une inégalité de traitement particulièrement forte par rapport aux gardiens de prison de Champ-Dollon, qui bénéficient d'un statut différent leur permettant de prétendre à une rémunération et à des prestations sociales supérieures.

A la fin des années 1980, un rapport relevait déjà que les "surveillants n'ont pas le même statut que les gardiens de Champ-Dollon et sont moins payés que le personnel éducatif, bien qu'ils soient soumis à des horaires irréguliers". Et à la même formation (Brevet fédéral d'agent de détention), pourrait-on ajouter, ce qu'a fait d'ailleurs le RD 313 du 25 janvier 1999 (p. 25).

Le projet "Custodis", ayant pour objectif d'améliorer la mobilité professionnelle en mettant sur pied une fonction "d'agent de détention", ne règle manifestement pas le problème pour les surveillants déjà en poste, au nombre de quarante environ. Malgré une réévaluation de fonction en 2002 en classe 11, l'inégalité persiste.

En vérité, malgré les nombreux documents publiés par l'Office pénitentiaire, notamment autour du projet "Custodis", on ne voit pas bien en quel motif objectif pourrait autoriser les autorités à s'en tenir à une telle inégalité de traitement et de statut. Par conséquent, il semble aller de soi que les nouveaux agents, aussi bien que les surveillants déjà en poste, devraient

bénéficier du même statut que les actuels gardiens de prison. La distinction opérée jusqu'à nos jours est au mieux artificielle, au pire réductrice à l'égard des surveillants. Il convient de considérer leur travail de manière identique à celui des gardiens, puisqu'il l'est en pratique.

Ma question est donc la suivante :

A quelle date le Conseil d'Etat a-t-il prévu de réaliser une unification de statut afin de mettre un terme à l'inégalité de traitement dont souffre les surveillants de prison?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente interpellation.